



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 5 avril 2023.

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 15
Excusés : 6

Convocation : 27 mars 2023
Date affichage : 17 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à vingt heures, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaients présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Antony BOURCET, Jean TERY, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Gêrôme FASSENET, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, et Maryline MIRAT.

Etaients excusés / absents : Messieurs Olivier MEUGIN, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Jacques LAGNIEN ; Séverine CALINON et Cyriel JEANNEAUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane CHAMPANHET

Délibération n° 05042023-4bs

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical, et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, de postes permanent du personnel titulaire et contractuel du SICTOM de la zone de Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Le Président **EXPOSE** :

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **SUPPRIME** deux emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- **SUPPRIME** deux emplois d'adjoint technique à temps complet,
- **SUPPRIME** un emploi d'adjoint d'animation à temps complet,
- **CREE** deux emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- **CREE** deux emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- **CREE** un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,

Fait à Brevans, le 5 avril 2023

Le Président
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 039-253900633-20230405-05042023_4BS-DE

Fillière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants
							Titulaire	CDI	CDD	
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			0
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			0
	Direction	A	35 heures	1	1	1	1			0
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			0
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs (en cours de recrutement)	C	35 heures	1	1	1		1		
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	1	1	1		1		0
	Adjoint d'animation	C	35 heures	0	0	0		0		0
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	3	3	3		1	2	0
	Cadre d'emploi des adjoints techniques (en cours de recrutement)	C	35 heures	1	1	1		1		
Animation	Adjoint technique	C	7 heures	1	0,2	0				1
	Adjoint technique	C	35 heures	9	9	9	0	9		0
	Adjoint technique	C	28 heures	0	0	0				0
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0				1
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0				2
	Adjoint technique	C	31 heures	1	0,89	1		1		0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	20	20	20	20			0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0,96	1		1		0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0,91	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,41 heures	1	0,98	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	17	17	17	4	4	9	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	14,5 heures	1	0,41	1		1		0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0,62	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0,87	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,32 heures	1	0,96	1		1		0
	Agent de maîtrise	C	35 heures	4	4	4	4			0
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			0
	Technicien	B	35 heures	2	2	2	1	1	1	0
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1	1		0
	TOTAL				80,00	76,20	76	43	6	27